

14/05/01

OK

PARLEMENT EUROPEEN

15 Mai 2001

PROPOSITION DE RESOLUTION

déposée par **Isabelle Caullery**
au nom du groupe **Union pour l'Europe des Nations**,

B5-394/01

conformément à l'article 50 du règlement du Parlement Européen,

sur la situation en Algérie.

Le Parlement Européen :

- Considérant les derniers affrontements violents qui ont opposé les forces de l'ordre à une partie du peuple algérien, notamment en Kabylie,
 - Considérant que ces mouvements trahissent un manque de confiance grandissant – notamment de la part de la jeunesse algérienne – dans la capacité du Président Bouteflika et du gouvernement algérien à tracer des perspectives d'avenir encourageantes, notamment en matière d'emploi, et de liberté d'expression,
 - Considérant que les revendications identitaires d'une partie de la population algérienne sont exacerbées par les difficultés économiques et sociales que rencontre une large majorité de la population, et que la lutte contre ces difficultés doit monopoliser prioritairement les énergies de l'ensemble des protagonistes,
 - Considérant que l'émergence de troubles supplémentaires ne peut que constituer un terreau favorable à l'expansion du fondamentalisme islamiste qui doit toujours être considéré comme la menace "numéro un" pour les libertés des citoyens algériens et pour la stabilité de l'ensemble de la région,
1. Invite le Président et le gouvernement algériens à redonner espoir à leur population en dessinant les contours d'une réforme immédiate qui permette enfin au pays d'emprunter les voies du développement économique, de la modernisation de l'Etat, de la liberté d'expression des citoyens, et du renforcement de la démocratie politique.
 2. Demande que, dans le même temps, chaque protagoniste de la crise prenne ses responsabilités et s'interdise toute provocation inutile, afin d'éviter au pays une situation de chaos et d'anarchie dont sauraient profiter les fondamentalistes islamistes qui représentent toujours la principale menace planant sur le peuple algérien et sur l'ensemble des pays du Maghreb.

305.529

3. Suggère qu'en signe d'apaisement, sous la forme qui lui paraît convenable, et sans qu'en aucune manière la souveraineté et l'unité du pays ne puissent être menacées, le gouvernement algérien prenne une initiative en direction de la communauté kabyle de manière à dissiper chez celle-ci le sentiment de malaise et de désespoir qui la pousse à réclamer violemment les marques de reconnaissance auxquelles elle estime avoir droit.
4. Demande que le Conseil et le Parlement européen, au vu de ces événements récents, prennent enfin conscience du considérable effort de coopération à produire en direction de l'Algérie et - plus généralement - de toute la zone Maghreb, afin d'accélérer et d'accompagner la nécessaire mutation de ces pays sans laquelle tout espoir de transparence et de respect des droits de l'homme restera vain.
5. Demande également que, dans la façon dont ils appréhenderont la situation dans ce pays, le Conseil et le Parlement européen prennent bien soin de concilier le légitime souhait de voir s'instaurer un véritable état de droit protecteur des libertés individuelles avec l'ardente priorité d'assurer la sécurité des citoyens, menacés quotidiennement par la violence fanatique.
6. Charge son Président de bien vouloir transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission

Hauberg

305.529